



**WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE**

**SEIZIEME REUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DES MINISTRES DE LA
SANTÉ DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST (CEDEAO)**

**RESOLUTION SUR LE PLAN PHARMACEUTIQUE REGIONAL DE LA
CEDEAO (PPRC)**

Nous, **MINISTRES DE LA SANTE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)** réunis à la 16^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé le 13 mars 2015,

Rappelant:

La Conférence des Ministres Africains de la Santé (Johannesburg, avril 2007) et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Accra, juillet 2007) qui ont adopté le Plan de Production Pharmaceutique de l'Afrique.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Addis-Abeba, juillet 2012) qui a adopté la résolution sur l'accès aux médicaments, en particulier à travers la production locale et l'harmonisation des réglementations.

La Charte de la CEDEAO sur le Partenariat Public-Privé sur la Production locale pharmaceutique des médicaments essentiels a été signée lors de la 14^{ème} réunion ordinaire (Cap Vert, le 5 avril 2013). OOAS/XIV AMS/2013/Dec. Tec.02.

Considérant la Charte de la CEDEAO sur le Partenariat Public-Privé relative à la Production locale des Médicaments Essentiels, approuvée par la dix-septième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO (Abidjan, juin 2013).

Considérant le Communiqué Final de la quarante-troisième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO (Abuja, juillet 2013), qui a adopté le rapport du Conseil des Ministres ci-dessus mentionné.

Conscients que près de 365 millions de personnes dans la région de la CEDEAO continuent d'être victimes de la forte incidence et du fort taux de mortalité dus aux maladies comme le Paludisme, la Tuberculose et le VIH/SIDA entre autres maladies transmissibles et non-transmissibles.

Reconnaissant que des médicaments de qualité, sûrs et à un coût abordable sont indispensables dans nos systèmes de santé pour répondre convenablement aux défis de santé publique que posent ces maladies.

Conscients que 70 à 98 pour cent des médicaments essentiels dont l'Afrique de l'Ouest a besoin, viennent de l'extérieur de la région de la CEDEAO et que la contrefaçon et le commerce illicite des médicaments constituent une menace grandissante pour nos populations.

Notant les défis auxquels sont confrontées les sociétés de production pharmaceutique pour répondre aux besoins de santé publique et l'absence d'un environnement favorable, par exemple de mesures incitatives, d'exonérations fiscales, de fonds d'appui et d'une aide des pouvoirs publics qui pourraient renforcer leurs capacités à exploiter les opportunités existantes.

Conscients que seul un secteur pharmaceutique régional dynamique peut garantir le processus de mise en place d'un système réglementaire harmonisé et fonctionnel en matière de production, d'import-export, de commercialisation, et d'achat des produits

pharmaceutiques et autres produits de santé dans la région à travers le mandat juridique des Autorités Nationales de Réglementation Pharmaceutique (ANRP) existant dans chaque Pays-membres ;

Reconnaissant que l'adoption d'un ensemble de documents régionaux harmonisés (politiques, directives, normes et critères, législations, réglementations, plan d'action stratégique et manuels de formation) est essentielle pour les Etats membres de la CEDEAO conformément aux politiques et normes régionales et internationales reconnues.

Par la présente,

1. **Adoptons** le Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO 2014-2020.
2. **Insistons sur la nécessité de** renforcer les capacités des industries pharmaceutiques locales à travers des investissements innovants, des appuis techniques et financiers et l'amélioration des infrastructures.
3. **En appelons** aux Gouvernements nationaux de l'espace CEDEAO de créer un environnement permettant aux industries pharmaceutiques locales de produire à des prix compétitifs.
4. **En appelons** aux partenaires techniques et financiers à poursuivre et à intensifier leurs appuis aux pays membres de la CEDEAO et à la mise en œuvre du Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO.
5. Et enfin, demandons au Conseil des Ministres d'approuver le Plan Pharmaceutique Régional 2014-2020 de la CEDEAO.

Niamey, le 13 mars 2015

Pour l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO



Le Président de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO

Dr Kwaku Agyemang Mensah
Ministre de la Santé du Ghana

HON. MINISTER OF HEALTH
POST OFFICE BOX 144
MINISTRIES--ACCRA